



Le 28/06/20

## **Animateurs et animatrices en grève à partir du Jeudi 2 Juillet !**

L'arrivée du COVID-19 a révélé le caractère indispensable de l'ensemble du service animation dans la gestion de la crise sanitaire.

Pendant le confinement, les agents du service ont travaillé 7 jours/7 et les jours fériés. Après le confinement, il y a eu l'ouverture des accueils 2S2C, les animateurs apportaient un renfort aux enseignants et à la vie scolaire dans leurs missions.

À tout moment durant cette crise ils ont été là !

**Pour autant, le manque de considération totale est inadmissible :**

- Promesse d'un maintien de salaire non respecté
- Erreur dans les salaires reçus
- Heures de présence sur les temps de confinement non considéré dans les salaires
- Régularisation des erreurs de paie non effectués pour certains
- Réception de bulletin recto verso avec la paie d'un animateur inconnu (non-respect des données individuelles)
- Contrat de travail réceptionné et signé en Juin pour des animateurs travaillant depuis septembre
- Promesse de paie non respecté pour les 2S2C
- Calculs de salaire sur une base de moyenne non équitable et formalisant des erreurs de paie à tous les niveaux de contrats
- Manque de considération du temps de préparation des animateurs pour mettre en place le protocole sanitaire pour la rentrée du 25 mai et celle du 22 juin
- Nécessité de réclamer des tickets restaurant pour y avoir le droit

**Ce qui a engendré :**

- Des paies à 100€ le mois pour certain
- Des animateurs qui ne peuvent payer leur loyer et charge
- Des animateurs qui ne peuvent se nourrir pendant plusieurs jours au risque de mettre en danger leur santé et celle de leur propre enfant
- Une perte de confiance des agents de la ville vis-à-vis de leur employeur
- Une perte de motivation à s'investir au sein de la ville

**Ils sont toujours là pour garantir la continuité de service mais il leur faut maintenant des garanties écrites sur un changement radical de la considération des animateurs :**

- **Une reconnaissance des heures de préparations qui s'effectue toujours sur le temps personnel**
- **Des contrats annuels pour tous les animateurs permanent à l'année (qui assure une sécurité et une régularité dans les salaires)**
- **Une régularisation générale pour chaque agent ayant souffert des erreurs de paie**
- **Des promesses tenues quant à la paie des animateurs 2S2C**
- **Recevoir nos contrats de travail dans le respect des règles du code du travail**

**En ces temps difficile, on ne peut plus constater avec horreur qu'il existe des travailleurs pauvres en 2020 et de plus en plus nombreux à la ville de Rouen !**

**LE MAIRE ACTUEL ET LE FUTUR MAIRE PEUT EVITER TOUT CELA !**

**Ils ne sont ni des pions, ni des numéros de dossiers, mais bien des hommes et des femmes au service des enfants de chaque concitoyen de la ville de Rouen !**